Conseil supérieur de la langue française

Bulletin

Volume 20, n° 2 janvier 2005

Le prix Raymond-Charette remis à Michel Désautels et le prix Jules-Fournier remis à Jean Dion

Lors du dernier congrès annuel de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec qui s'est tenu le 4 décembre dernier au Hilton à Québec, la présidente du Conseil, madame Nadia Brédimas-Assimopoulos, a remis les prix Raymond-Charette et Jules-Fournier, qui visent à reconnaître la contribution exemplaire de journalistes à la diffusion d'un français de qualité dans les médias.

Monsieur Michel Désautels, journaliste à Radio-Canada, a reçu le prix Raymond-Charette (presse électronique) « pour sa maîtrise de la langue française, pour la rigueur de ses exposés, pour son style vivant et imagé », tandis que monsieur Jean Dion, du *Devoir*, a reçu le prix Jules-Fournier (presse écrite) « pour son style original, plein de verve et d'humour, pour sa maîtrise de la langue écrite et pour son talent de narrateur ».

Le prix Jules-Fournier du Conseil supérieur de la langue française est décerné, depuis vingt-quatre ans, à un membre de la communauté journalistique de la presse écrite québécoise, et le prix Raymond-Charette est décerné, depuis cinq ans, à un membre de la communauté journalistique de la télévision ou de la radio québécoise.

M. Michel Désautels, Mme Nadia Brédimas-Assimopoulos, présidente du Conseil, et M. Jean Dion

Suite à la page 2

La présidente du Conseil supérieur de la langue française promue Chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres

Voir page 3

Sommaire du Bulletin

Les prix Jules-Fournier et Raymond-Charette 1
Le français au Québec 3
La présidente du Conseil supérieur de la langue française promue Chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres 3
Le français, langue nommée et fondement du travail 4
Nouveautés 6
Brèves 7
Pour s'abonner au Bulletin 8

Québec

2007-02895/

Suite de la une

M. Michel Désautels

Monsieur Désautels est journaliste à Radio-Canada depuis 1972. Il a fait ses débuts à Toronto au service de la radio francophone d'État. En 1977, il a commencé à travailler à Montréal en animant des émissions spéciales d'information. Il a ensuite pris la barre du grand magazine de fin d'après-midi *Montréal-Express*, avant d'effectuer un passage à *Ici comme ailleurs* ainsi qu'aux magazines *Zap Radio* et *Les jeux sont faits*. Monsieur Désautels a été par la suite chef d'antenne lors des Jeux Olympiques de Séoul, d'Atlanta et de Nagano, entre autres. Sur sa feuille de route, on note également sa participation à la création de *Sans Frontières*, le magazine d'actualité nationale et internationale de la Première Chaîne de Radio-Canada, qu'il a animé pendant quatre ans. Depuis septembre 2003, il anime *Désautels*, l'émission du retour à la maison diffusée dans la grande région de Montréal. ■

M. Jean Dion

Monsieur Dion est titulaire d'un baccalauréat en science politique de l'Université de Montréal. Il a fait ses débuts en journalisme à titre de stagiaire à *La Presse* en 1991, puis il a effectué un bref passage à *La Tribune* de Sherbrooke. En 1992, il est entré au *Devoir*, où il a d'abord été reporteur aux informations générales et par la suite correspondant parlementaire à Ottawa pendant trois ans. Depuis 1996, il est chroniqueur ainsi que reporteur aux informations générales et au sport.

Monsieur Dion a également collaboré à plusieurs émissions de la radio et de la télévision de Radio-Canada. Il a de plus travaillé ponctuellement aux émissions *Y'en aura pas de facile*, *Adrénaline*, *C'est bien meilleur le matin* et *Indicatif présent*, ainsi qu'au Canal Vox et à la chaîne Historia. ■

Le français au Québec : les défis
Nouvelle publication du Conseil

Le Conseil prévoit publier, au printemps 2005, un ouvrage destiné à un large public qui portera sur les défis de valorisation de la langue française au Québec en ce début de XXI[e] siècle.

Ce recueil aura pour but de prolonger la réflexion sur les défis linguistiques amorcée dans la conclusion de l'ouvrage *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*. Le Conseil cherchera à identifier les nouvelles réalités et les nouvelles stratégies, à l'intérieur et à l'extérieur du Québec, qui pourraient y affermir ou y fragiliser le fait français. Au terme du processus, il aimerait également en venir, autant que possible, à des propositions renouvelées d'orientation de la politique linguistique.

Des spécialistes

Une quinzaine de spécialistes de renom ont été choisis pour réfléchir aux différentes questions et produire les articles qui seront réunis dans ce livre. Sept tables rondes regroupant une quarantaine d'experts ont été mises sur pied pour alimenter le travail de ces auteurs.

Les thèmes

L'ouvrage sera divisé en six grandes parties. La question linguistique y sera abordée dans ses rapports avec l'économie (langue de travail, langue des échanges), avec le droit (droit constitutionnel, droit international, droits des minorités, conventions commerciales internationales) et avec les nouvelles technologies. On y examinera la dynamique des langues, principalement dans la région de Montréal, l'intégration des immigrants, les rapports avec la communauté anglophone et avec les langues autochtones. On y traitera de la relation entre la diversité culturelle et la diversité linguistique, tant sur le plan supranational que sur le plan intérieur, notamment en s'interrogeant sur le plurilinguisme des Québécois. Enfin, la qualité de la langue fera l'objet d'une attention particulière. On examinera en particulier l'effet des programmes d'enseignement sur la maîtrise du français. ■

La présidente du Conseil supérieur de la langue française promue Chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres

Madame Brédimas-Assimopoulos a reçu les insignes de Chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres en mai dernier, lors d'une cérémonie qui a eu lieu à la résidence de monsieur Jacques Audibert, Consul général de France à Québec.

« Je suis heureux, a-t-il déclaré, au nom du ministre de la Culture et de la Communication, et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés, de vous remettre les insignes de Chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres [...] pour saluer votre contribution exceptionnelle en qualité de présidente du Conseil supérieur de la langue française et les relations privilégiées que vous entretenez à ce titre avec vos collègues français et de la francophonie. »

Cette haute distinction s'ajoute à celle de Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques que la présidente avait reçue en 1998. ■

Recherche

Consultations sur « le français, langue normale et habituelle du travail »

Par Nicole Lapierre Vincent

Le Conseil prépare actuellement un rapport de recherche sur la redynamisation du processus de francisation des milieux de travail dans une économie ouverte. Dans ce cadre, il a organisé des consultations qui se sont déroulées du mois d'octobre 2003 jusqu'en février 2004.

Les groupes consultés devaient débattre de onze propositions qui se subdivisaient en trente-deux thèmes. Soixante mémoires et documents ont été déposés et discutés. L'information recueillie au terme de ces séances est très intéressante, très riche. Le présent article se concentre sur quelques thèmes seulement : la maîtrise du français, la formation professionnelle et technique, la certification des entreprises, la responsabilisation des partenaires et la francisation des immigrants.

La maîtrise du français

Ce thème, qui ne faisait pas partie comme tel de la consultation, s'est révélé si préoccupant qu'un bon nombre d'organismes en ont d'emblée parlé comme d'un élément central de la survie du français en tant que langue du travail au Québec. Des intervenants disent avoir constaté des lacunes importantes dans la maîtrise du français à tous les niveaux de formation. Chez les élèves du primaire et du secondaire, les diagnostics portés sont décevants, parfois consternants. Les cégeps déplorent la faiblesse des élèves en provenance du secondaire, tandis que les universités font la même critique envers les étudiants qui arrivent des cégeps. Dans une société de l'information où la langue occupe une si grande place, il est ressorti que l'on ne peut se permettre de faire indéfiniment le même constat à chaque ordre d'enseignement : manque de connaissance et de maîtrise de la langue commune chez les étudiants qui, pourtant, ont « réussi » leurs études au niveau précédent. Ces difficultés sont imputables à des lacunes profondes dans l'acquisition des compétences de base en langue française. Le Québec ne doit plus tolérer ces « ratés », palier après palier, que l'université doit récupérer en bout de piste, et dont l'employeur doit subir les conséquences.

Premier véhicule de l'expression humaine et de la transmission des connaissances, la langue doit être au centre de l'enseignement des matières et des disciplines, et sa maîtrise, un facteur déterminant de la réussite scolaire : c'est à ces conclusions qu'a mené le débat. En outre, une bonne connaissance de la langue française permet, sans contredit, l'insertion sociale et professionnelle de l'immigrant et la promotion du travailleur. Mais dans les faits, les employeurs sont de plus en plus insatisfaits de la qualité de la langue d'usage au travail et c'est la raison pour laquelle sa maîtrise semble en voie de devenir un critère important d'embauche.

La majorité des intervenants du milieu de l'éducation proposent notamment que la scolarité obligatoire se fixe comme principal objectif l'acquisition des habiletés de base du langage, compétences qui devraient être évaluées et mesurées à la fin de chaque cycle d'études au moyen de critères plus exigeants que ceux utilisés en ce moment. Ils privilégient également que tous les enseignants, peu importe la discipline enseignée, soient responsables de la maîtrise de la langue, et que les exigences de rendement pour les étudiants se destinant à des métiers et professions qui requièrent des compétences linguistiques de haut niveau, nommément les maîtres mais aussi les communicateurs, soient beaucoup plus élevées que pour les autres étudiants.

La formation professionnelle et technique

Les associations patronales sont éminemment favorables à ce que le gouvernement améliore la qualité de l'enseignement de la langue française à tous les niveaux du parcours scolaire obligatoire, ce qui comprend la formation professionnelle et technique. L'apprentissage de la terminologie française devrait faire partie intégrante de toute formation professionnelle offerte par un organisme public ou privé ; cette proposition s'applique également aux étudiants du réseau scolaire de langue anglaise. Les mêmes associations croient cependant que l'acquisition des termes liés au domaine de formation doit aussi se faire en anglais, pour des motifs de sécurité et de mondialisation, et « parce que c'est la réalité du monde du travail ». L'apprentissage de l'anglais comme langue seconde tout au long du parcours scolaire des élèves s'avérera donc utile dans ce cas.

Les centrales syndicales soulèvent de leur côté la question de « l'intrusion » des entreprises dans l'éducation, qui ne cesse de s'accentuer, facilitée entre autres par le recours aux nouvelles technologies de la communication. Cet état de fait concourt à un usage élargi de l'anglais, non prévu par la Charte de la langue française. En effet, d'une part, on n'offre pas de cours de français dans les programmes en formation professionnelle et technique au secondaire ; d'autre part, 20 % des cours à caractère technique se donnent en anglais, principalement en haute technologie où la « masse cri-

tique » d'élèves n'est pas suffisamment importante pour justifier la traduction des manuels. Les cours donnés en partenariat avec le secteur privé dans des domaines de pointe se donnent en anglais.

Il faudra donc exercer dorénavant beaucoup de vigilance à l'égard du respect, par les établissements d'enseignement, de la Charte de la langue française, notamment aux cycles d'études pré-universitaires.

La certification des grandes entreprises

Ce thème a suscité des commentaires parmi les représentants des centrales syndicales, des mouvements nationaux et des organismes gouvernementaux. Tous conviennent de maintenir l'obligation légale de certifier les grandes entreprises. Des intervenants constatent que chez certaines d'entre elles, l'intégration du français à la vie de l'organisation est chose faite tandis que chez d'autres, l'obtention d'un certificat de francisation ne garantit pas la vie en français dans toutes les activités de l'entreprise. Ceci est particulièrement le cas chez celles qui sont tributaires des technologies de l'information assurant la gestion des stocks ou des ventes à distance.

Des représentants trouvent par ailleurs inconcevable que la Charte de la langue française ne prévoie pas de délai pour l'obtention d'un certificat de francisation, qui devrait devenir obligatoire. Le milieu des affaires, en revanche, exprime des réserves : les entreprises se conforment au processus et ne désirent pas que davantage de contraintes leur soient imposées.

La discussion mène au constat suivant : les comités de francisation, qui pourraient jouer un rôle actif, sont le maillon faible de la stratégie de francisation actuelle. Ils doivent donc non seulement être redynamisés, mais devraient exercer plus de vigilance à l'égard de l'évolution de la francisation de l'entreprise. Il faudrait aussi que les représentants syndicaux qui y siègent bénéficient des mêmes protections que celles prévues dans la Loi sur la santé et la sécurité du travail.

La majorité des intervenants formulent des objections relativement à la décision du gouvernement de limiter le nombre d'entreprises qui cotisent à la caisse du Fonds national de formation de la main-d'œuvre, puisque, d'une part, le risque est grand de voir disparaître la « culture » de la formation du personnel et que, d'autre part, le désengagement des entrepreneurs peut mettre en péril la survie du français dans les milieux de travail.

La mobilisation des partenaires

Pour appuyer la certification des entreprises et renforcer leur francisation, les intervenants sont majoritairement d'accord pour que soient mises de l'avant des mesures, à la condition que ces dispositions soient incitatives et volontaires plutôt que coercitives. La proposition suivante a suscité un grand intérêt : que les entreprises, grandes ou moyennes, adoptent une philosophie de qualité totale qui comprendrait la performance linguistique en français. Par ailleurs, une proposition de mobilisation des partenaires et de responsabilisation collective vis-à-vis de la langue du travail a aussi reçu un bon accueil : cette approche plaît davantage au patronat « qu'une approche réglementaire, bureaucratique et punitive » parce qu'elle implique les « gens du terrain ». Il y a en effet consensus sur l'importance de sensibiliser à leurs responsabilités quant à l'usage du français au travail les directions d'entreprise, les travailleurs, les comités et les tables de main-d'œuvre, les gens d'affaires, les milieux professionnels, l'administration publique, les milieux de l'éducation, etc., bref les « forces vives » de la société québécoise.

La francisation des nouveaux arrivants

De façon générale, le Conseil a constaté lors des consultations qu'un large spectre de programmes de formation en francisation des immigrants est offert, notamment par le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, par Emploi-Québec, par les organisations non gouvernementales (ONG) (80 % du temps partiel), par les universités, les cégeps et les commissions scolaires.

Les centrales syndicales déplorent toutefois qu'une grande partie de la formation linguistique des immigrants vise tout au plus l'*employabilité* et qu'elle ne soit pas, somme toute, une formation qualifiante. Certaines ONG soulignent que les méthodes d'enseignement utilisées ne sont pas adaptées à la réalité des immigrants dont la langue n'est pas latine, et pour lesquels les 1000 heures de cours du programme ne suffisent pas. Malgré tous les efforts consentis, environ 65 % seulement de la clientèle potentielle est rejointe ; quant aux anglotropes, dont le nombre dans les cohortes d'arrivée récente se multiplie, ils ne sont pratiquement pas atteints.

Un certain nombre d'hypothèses de travail ont été avancées concernant la formation linguistique de base pour les immigrants et le perfectionnement linguistique. Selon Emploi-Québec, le Québec commencera à manquer sérieusement de main-d'œuvre en 2011, surtout quand il s'agit de travailleurs scolarisés. C'est là une des principales raisons pour lesquelles le gouvernement déploie programmes et énergie en formation et en francisation des immigrants. Cela explique aussi pourquoi la haute scolarisation des Québécois de même que l'immigration de personnes scolarisées sont actuellement si capitales pour le Québec. Dans ce contexte, le maintien et l'enrichissement du Fonds national de formation de la main-d'œuvre deviennent cruciaux. Parmi les pistes de travail proposées, il y a : travailler par secteurs d'activités, créer des mutuelles de formation en entreprise, intensifier la formation linguistique dans le pays d'origine, développer la formation sur mesure et envisager la formation en ligne, organiser des sessions de formation linguistique qualifiante pour les professionnels, etc.

La parution du rapport est prévue pour le printemps 2005. ■

Prix Émile-Ollivier

Nouveau prix du Conseil supérieur de la langue française

Le prix Émile-Ollivier a été créé par le Conseil, en collaboration avec le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, le 1er mai 2004, à l'occasion du Forum de la francophonie. Son but est de souligner l'importance de la création littéraire et de la qualité du français dans la vie culturelle des francophones de l'extérieur du Québec.

Les œuvres soumises doivent se démarquer par une bonne maîtrise de la langue écrite de même que par leurs qualités littéraires et leur originalité.

Le prix consiste en une bourse de 5 000 $ et un parchemin signé par le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et aux Affaires autochtones et par la présidente du Conseil supérieur de la langue française.

Nouvelles publications disponibles dans le site Internet du Conseil

- *La langue d'usage public des allophones scolarisés au Québec*, par Catherine Girard-Lamoureux
- *Les langues du travail dans la région de Montréal en 2001*, par Paul Béland
- *Tout est-il joué avant l'arrivée? Étude de facteurs associés à un usage prédominant du français ou de l'anglais chez les immigrants allophones arrivés au Québec adultes*, par Alain Carpentier

www.cslf.gouv.qc.ca

L'artiste Sylvia Safdie produira les œuvres pour le Prix du 3-Juillet-1608

Artiste montréalaise d'origine syrienne, madame Safdie a remporté le concours visant à déterminer qui produira l'œuvre associée au Prix du 3-Juillet-1608 pour les quatre prochaines années. L'œuvre en question, intitulée *Semis*, représente la mémoire du passé et les possibilités de l'avenir.

De renommée internationale, cette femme imaginative et inspirée a exposé dans plus d'une cinquantaine de galeries à travers le Canada, les États-Unis et l'Europe. Plusieurs de ses pièces font partie de collections d'envergure, comme celles de la Banco Sidade à São Paolo au Brésil, de la Ville de Genève et de l'Université McGill.

Mme Sylvia Safdie, artiste.

Réunion des Conseils et des organismes de la langue

La présidente du Conseil, madame Nadia Brédimas-Assimopoulos, et le directeur de la recherche et de l'administration, monsieur Pierre Georgeault, ont participé à la rencontre des présidents des Conseils et des responsables des organismes linguistiques de la communauté française de la Belgique, de la France, du Québec et de la Suisse romande à Paris, le 30 novembre dernier. L'un des objectifs de cette assemblée était de préparer le séminaire international qui se tiendra à Bruxelles en novembre 2005, dont le thème sera « Prendre en compte la diversité, jusqu'où, comment? ».

Le Conseil à Moncton

Le directeur de la recherche et de l'administration du Conseil a participé à une cérémonie à l'intention des récipiendaires de l'Ordre des francophones d'Amérique et du Prix du 3-Juillet-1608 à Moncton, en mai dernier. La personne choisie par le jury de l'Ordre, monsieur Jean-Guy Rioux, et l'organisme agréé par le jury du Prix, la Société Nationale de l'Acadie, représentée par son président monsieur Euclide Chiasson, ont vu souligner leurs mérites à cette occasion.

Les chercheurs du Conseil à Immigration et Métropole

Le 11 novembre dernier, Catherine Girard-Lamoureux, sociologue, a présenté son étude intitulée *La langue d'usage public des allophones scolarisés au Québec* qui s'intéresse aux enfants de la Loi 101.

Auparavant, soit le 18 mars, Alain Carpentier et Paul Béland, sociologues, ont participé aux conférences publiques du volet 1, « aspects économiques, démographiques et linguistiques de l'immigration », d'Immigration et Métropole. Paul Béland a prononcé une conférence intitulée *Les langues publiques et les techniques d'analyse sociolinguistique*. Quant à la conférence d'Alain Carpentier, elle portait sur le document de recherche qu'il a produit pour le Conseil, *Tout est-il joué avant l'arrivée? Étude de facteurs associés à un usage prédominant du français ou de l'anglais chez les immigrants allophones arrivés au Québec adultes*.

Pour s'abonner au Bulletin

L'abonnement au *Bulletin du Conseil supérieur de la langue française* est gratuit. Pour recevoir la version imprimée, faire un changement d'adresse ou annuler un abonnement, il suffit de retourner ce coupon, dûment rempli, par la poste. Pour recevoir la version électronique du *Bulletin*, cliquer sur « commander », dans la section Publication, bulletin du site Internet. (www.cslf.gouv.qc.ca)

Monsieur ☐ Madame ☐

Nom _____

Prénom _____

Rue _____

Ville _____

Province _____

Pays _____

Code postal _____

Cette adresse est celle de
☐ mon domicile ☐ mon bureau

La présente est
☐ un nouvel abonnement
☐ un changement d'adresse
☐ une annulation

Champs d'activité ou d'intérêt :

_____

Préciser, s'il y a lieu :

_____

Exemples : Professeur de **philosophie**
Journaliste **chroniqueur en économie**

Le Conseil supérieur de la langue française a pour mission de conseiller le ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française sur toute question relative à la langue française au Québec.

Le Conseil supérieur de la langue française est composé de huit membres, nommés par le gouvernement.

Ces membres sont :

M^me^ Nadia **Brédimas-Assimopoulos**, présidente ;

M^me^ Isabelle **Beaulieu**, politologue ;

M. Mario **Beaulieu**, éducateur au Centre jeunesse de Laval ;

M^me^ Enith **Ceballos**, professeure d'espagnol à l'Université Laval ;

M^me^ Jane **Jenson**, professeure titulaire en science politique à l'Université de Montréal ;

M^me^ Louise **Laurin**, porte-parole de la Coalition pour déconfessionnaliser le système scolaire ;

M^me^ Lorraine **Pagé**, ex-présidente de la CEQ ;

M. Roger **Plamondon**, directeur régional, Québec, de Home Dépôt du Canada inc.

Le *Bulletin du Conseil supérieur de la langue française* paraît habituellement 2 fois l'an. Les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et les idées émises ne sont pas nécessairement celles du Conseil.

Conception graphique
Perfection Design

Mise en pages et édition électronique
Interscript

Impression
JB Deschamps

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 1998 ISBN 2-550-33282-2

Reproduction autorisée avec mention de la source.

Personne-ressource pour le *Bulletin*
Stéfanie Vallée,
responsable des communications

Adresser toute correspondance à :
Conseil supérieur de la langue française
Service des communications

800, place D'Youville, 13^e^ étage
Québec (Québec) G1R 3P4

Téléphone : (418) 643-2740
Télécopieur : (418) 644-7654

Courriel : cslfq@cslf.gouv.qc.ca

Conseil supérieur de la langue française
Québec

Port de retour garanti

Numéro d'enregistrement de la Société canadienne des postes 40005655